



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE, Gilles NAVELLIER

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Jacques LASSALLE, Catherine FARDEL pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Colette DUPIN

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DELIB_2024/13_Commande publique

Autorisation de signer le marché de diagnostic réseau d'assainissement

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune doit mettre en œuvre en 2024 et durant 18 mois une étude globale d'assainissement comprenant notamment une étude diagnostic du réseau de collecte des eaux usées de la commune.

RAPPELLE que cette démarche permettra, de faire connaître aux élus les problématiques qui existent sur le réseau, de mettre au point un programme hiérarchisé de travaux pour les résoudre et d'établir un schéma directeur d'assainissement.

EXPOSE qu'il y a eu six propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240312-202413B-DE



Entreprises	Tarifs HT	Tarifs TTC
AUDIT ENVIRONNEMENT	46 295,50 €	55 554,60 €
SARP SUD-OUEST	59 635,00 €	71 562,00 €
IRH	50 613,40 €	60 736,08 €
VERDI	59 875,00 €	71 850,00 €
EES-AQUALIS/ SERVICAD	54 923,16 €	65 907,79 €
ARTELIA/COVICA POUR ITV	43 992,50 €	52 791,00 €

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 07 mars 2024 et a retenu la société la mieux disante ARTELIA et la société COVICA.

Aux vues de l'analyse de ces offres, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE RETENIR les entreprises ARTELIA et COVICA pour un montant de 43 992,50 € HT soit 52 791,00 €,

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents et pièces comptables pour le projet de diagnostic assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
I.DUVILLARD

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66